AFRIQUIA GAZ SA
Société anonyme au capital de 343 750 000 dirhams
Siège social : Rue Ibnou El Ouennane (Aïn Sebâa) - Casablanca – RC n° 68.545

AVIS DE RÉUNION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Les actionnaires de la société dite « AFRIQUIA GAZ » SA au capital de 343 750 000 dirhams, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui aura lieu le 12 mars 2025 à 10 heures, chez Akwa Group à l'immeuble Tafraouti, Km 7 Route de Rabat, Ain Sebaâ, Casablanca, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice 2024 ;
- Approbation desdits rapports, ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice précité ;
- Affectation des résultats ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par la loi 19-20 ;
- Approbation desdites conventions ;
- Quitus aux administrateurs et décharge aux commissaires aux comptes ;
- Changement du représentant permanent de l'administrateur « AFRIQUIA SMDC » S.A ;
- Proposition de nomination d'un nouvel administrateur ;
- Pouvoirs à conférer pour les formalités.

Les documents dont l'article 141 de la loi prescrit la communication aux actionnaires seront déposés au siège social et aux bureaux de la société à l'adresse suivante : 139, Boulevard Moulay Ismail, Casablanca. Les documents et informations, dont la communication est prescrite par l'article 121 bis de ladite loi, seront disponibles sur le site internet de la société (www.afriquiagaz.com).
Toute demande d'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour doit être déposée ou adressée au siège social, contre accusé de réception, dans un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis, et ce, conformément à l'article 121 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 19-20.
Les propriétaires d'actions au porteur devront déposer ou faire adresser par leur banque au siège social, cinq (5) jours avant la réunion, les attestations constatant leur inscription en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité.
Les titulaires d'actions nominatives peuvent assister à cette assemblée sur simple justification de leur identité à condition d'être inscrits sur les registres sociaux.
Si vous ne pouvez assister à cette assemblée, nous vous rappelons que vous pouvez soit voter par correspondance, soit vous faire représenter par un autre actionnaire, le conjoint, un ascendant ou descendant ou toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières en lui remettant une procuration. Le formulaire de vote par correspondance ou par procuration est disponible sur le site internet précité.

Le Conseil d'Administration

Projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle prévue le 12 mars 2025

Première résolution (projet)

Après avoir entendu la lecture respective du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve tels qu'ils lui sont présentés lesdits rapports ainsi que le bilan et les comptes, tant sociaux que consolidés, de l'exercice clos au 31 décembre 2024.
Suite à ce qui précède, l'Assemblée Générale Ordinaire confère aux administrateurs quitus définitif, et sans réserve, pour leur gestion pendant l'exercice dont les comptes ont été ci-dessus approuvés et donne également décharge aux commissaires aux comptes pour leur mandat durant ledit exercice.

Deuxième résolution (projet)

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024 qui s'élève à 613 722 439,85 dirhams, comme suit :

Résultat net de l'exercice	613 722 439,85
+ Report à nouveau antérieur	913 720 751,62
Résultat distribuable (*)	**1 527 443 191,47**
- Dividendes à distribuer	601 562 500,00
= Solde à reporter à nouveau	**925 880 691,47**
Nombre actions	3 437 500
Dividende/action	**175**

(*) Le montant de la réserve légale avait atteint les 10 % du capital par dotations antérieures au présent exercice.

Il sera ainsi distribué un dividende de 175 dirhams par action.

L'Assemblée Générale donne par ailleurs tous pouvoirs à Monsieur le Président Directeur Général pour fixer- dans le délai prévu par la loi- la date et le lieu de paiement du dividende à distribuer dont le montant est ci-dessus fixé.

Troisième résolution (projet)

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de 2 322 581 dirhams à titre de jetons de présence, à passer par frais généraux dans les comptes de l'exercice 2025.

Quatrième résolution (projet)

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par la loi 19-20, l'Assemblée Générale Ordinaire déclare approuver lesdites conventions et donner à cet égard quitus aux administrateurs.

Cinquième résolution (projet)

L'Assemblée Générale prend acte et ratifie la cooptation de :

- Monsieur Tawfiq HAMOUMI de nationalité Marocaine, titulaire de la CNI n° C72802 en qualité d'administrateur, faite par le Conseil d'Administration en date du 29 mars 2024.
- Monsieur Mohamed Karim MOUNIR de nationalité Marocaine, titulaire de la CNI n° B381126 en qualité d'administrateur indépendant, faite par le Conseil d'Administration en date du 25 décembre 2024.

Elle remercie également les administrateur démissionnaires Messieurs Mohammed Rachid IDRISSI KAITOUNI, Mohamed Saad BERRADA et Mohamed CHAOUKI, pour tous les efforts qu'ils ont déployés durant leur mandat et leur donne quitus entier définitif et sans réserve pour leur gestion.

Sixième résolution (projet)

L'Assemblée Générale prend acte de ce qu'il lui a été notifié par la société « AFRIQUIA SMDC » S.A, que le représentant permanent de celle-ci au sein du Conseil d'Administration de la société « AFRIQUIA GAZ » S.A sera désormais Monsieur Said ELBAGHDADI en lieu et place de Madame Soukayna AKHANNOUCH.

Septième résolution (projet)

L'Assemblée Générale nomme Madame Soukayna AKHANNOUCH de nationalité Marocaine, titulaire de la CNI n° BJ419335 en qualité d'administrateur.
La durée de son mandat va courir au même titre que l'ensemble des membres du Conseil d'Administration ; il prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2028.
Madame Soukayna AKHANNOUCH ci-dessus désignée déclare accepter le mandat qui lui est conféré.

Huitième résolution (projet)

Suite aux résolutions qui précédent, le Conseil d'Administration est désormais composé des membres suivants :

- Monsieur Ali WAKRIM, (Président Directeur Général) ;
- Madame Soukayna AKHANNOUCH ;
- Monsieur Amine WAKRIM ;
- Madame Kenza AKHANNOUCH ;
- Monsieur Tawfiq HAMOUMI ;
- Madame Sanae MADDAH ;
- Monsieur Mohamed HDID (administrateur indépendant) ;
- Monsieur Mohamed Karim MOUNIR (administrateur indépendant) ;
- La Société « AKWA GROUP » S.A représentée par Monsieur Youssef IRAQI HOUSSEINI ;
- La Société « AFRIQUIA SMDC » S.A représentée par Said ELBAGHDADI ;

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2028.

Neuvième résolution (projet)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et formalités nécessaires requises en pareille matière ou prévues par la loi.

AFRIQUIAGAZ
افريقيا غاز

COMPTES ANNUELS SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2024

BILAN ACTIF (modèle normal)

Exercice clos le 31/12/2024

	ACTIF	EXERCICE			EXERCICE PRÉCÉDENT
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
AC TIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS EN NON VALEUR (A)	629 091 533,10	494 952 566,04	134 138 967,06	257 922 839,68
	Frais préliminaires				
	Charges à répartir sur plusieurs exercices	629 091 533,10	494 952 566,04	134 138 967,06	257 922 839,68
	Primes de remboursement des obligations				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	723 536 228,65	9 211 504,80	714 324 723,85	715 328 864,73
	Immobilisations en recherches et développement				
	Brevets, marques, droits et valeurs similaires	10 536 228,65	9 211 504,80	1 324 723,85	2 328 864,73
	Fonds commercial	713 000 000,00		713 000 000,00	713 000 000,00
	Autres immobilisations incorporelles				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	6 647 356 122,77	4 047 993 041,92	2 599 363 080,85	2 679 943 640,77
	Terrains	77 511 199,56		77 511 199,56	77 511 199,56
	Constructions	1 026 794 703,60	550 077 092,89	476 717 610,71	505 892 423,38
	Installations techniques matériel et outillage	5 397 887 548,90	3 424 802 280,63	1 973 085 268,27	2 070 715 838,18
	Matériel de transport	20 713 006,42	20 158 867,70	554 138,72	994 827,08
	Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	58 790 650,53	52 833 760,70	5 956 889,83	6 125 238,42
	Autres immobilisations corporelles	121 040,00	121 040,00		
	Immobilisations corporelles en cours	65 537 973,76		65 537 973,76	18 704 114,15
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (D)	634 140 396,64	5 437 152,00	628 703 244,64	560 246 788,10
	Prêts immobilisés	193 681 375,67		193 681 375,67	125 599 919,13
	Autres créances financières	4 487 704,24		4 487 704,24	4 487 704,24
	Titres de participation	435 971 316,73	5 437 152,00	430 534 164,73	430 159 164,73
	Autres titres immobilisés				
	ÉCART DE CONVERSION-ACTIF (E)	178 188,14		178 188,14	733 145,47
	Diminution des créances immobilisées	178 188,14		178 188,14	733 145,47
	Augmentation des dettes financières				
	TOTAL I (A + B + C + D + E)	8 634 302 469,30	4 557 594 264,76	4 076 708 204,54	4 214 175 278,75
AC TIF CIRCULANT	STOCKS (F)	775 647 537,17	2 539 534,58	773 108 002,59	450 238 092,19
	Marchandises	773 108 002,59		773 108 002,59	450 238 092,19
	Matières et fournitures consommables	2 539 534,58	2 539 534,58		
	Produits en cours				
	Produits intermédiaires et produits résiduels				
	Produits finis				
	CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	2 417 326 608,71	51 170 589,72	2 366 156 018,99	2 637 746 255,94
	Fournis, débiteurs, avances et acomptes				
	Clients et comptes rattachés	1 027 403 135,23	51 170 589,72	976 232 545,51	1 031 789 010,92
	Personnel - débiteur	23 100 629,57		23 100 629,57	24 018 746,49
	État - débiteur	676 479 519,91		676 479 519,91	781 603 941,20
	Comptes d'associés - débiteurs				
	Autres débiteurs	689 496 957,33		689 496 957,33	799 486 957,33
	Comptes de régularisation actif	846 366,67		846 366,67	847 600,00
	TITRE ET VALEURS DE PLACEMENT (H)				149 999 910,38
	ÉCART DE CONVERSION-ACTIF (I)	30 756,60		30 756,60	15 790,42
	(Éléments circulants)	30 756,60		30 756,60	15 790,42
	TOTAL II (F + G + H + I)	3 193 004 902,48	53 710 124,30	3 139 294 778,18	3 238 000 048,93
TRÉSORERIE	TRÉSORERIE ACTIF	1 034 578 294,05		1 034 578 294,05	463 338 284,31
	Chèques et valeurs à encaisser	108 651 739,82		108 651 739,82	112 457 670,74
	Banques, T.G et C.C.P	925 465 000,91		925 465 000,91	350 419 060,25
	Caisse, Régies d'avances et accréditifs	461 553,32		461 553,32	461 553,32
	TOTAL III	1 034 578 294,05		1 034 578 294,05	463 338 284,31
	TOTAL GÉNÉRAL I + II + III	12 861 885 665,83	4 611 304 389,06	8 250 581 276,77	7 915 513 611,99

BILAN PASSIF (modèle normal)

Exercice clos le 31/12/2024

	PASSIF	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
FINANCEMENT PERMANANT	CAPITAUX PROPRES		
	Capital social ou personnel (1)	343 750 000,00	343 750 000,00
	moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
	Capital appelé dont versé		
	Prime d'émission, de fusion, d'apport	882 423 153,52	882 423 153,52
	Écart de réévaluation		
	Réserve légale	34 375 000,00	34 375 000,00
	Autres réserves	485 140 000,00	485 140 000,00
	Report à nouveau (2)	913 720 751,62	874 333 761,73
	Résultats nets en instance d'affectation (2)		
	Résultat net de l'exercice (2)	613 722 439,85	520 636 989,89
	Total des capitaux propres (A)	3 273 131 344,99	3 140 658 905,14
	CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS (B)		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	DETTES DE FINANCEMENT (C)	1 082 845 944,43	1 082 431 941,33
	Emprunts obligataires	600 000 000,00	600 000 000,00
	Autres dettes de financement (C MT)		
	Autres dettes de financement : CONSIGNATION RESERVOIRS	213 891 643,20	213 477 640,10
	Autres dettes de financement : C F S	268 954 301,23	268 954 301,23
	Autres dettes		
	PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	1 934 600,00	1 934 600,00
	Provisions pour risques	1 934 600,00	1 934 600,00
	Provisions pour charges		
	ÉCART DE CONVERSION - PASSIF (E)	7 132 792,24	3 798 788,63
	Augmentation des créances immobilisées	7 132 792,24	3 798 788,63
	Diminution des dettes de financement		
	TOTAL I (A + B + C + D + E)	4 365 044 681,66	4 228 824 235,10
PASSIF CIRCULANT	DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	3 632 612 176,51	3 679 639 701,96
	Fournisseurs et comptes rattachés	3 299 231 564,24	3 366 138 044,57
	Clients créditeurs, avances et acomptes		
	Personnel - créditeur	13 952 242,68	14 081 557,28
	Organismes sociaux	12 096 576,50	11 757 945,24
	État - créditeur	270 870 351,68	249 174 019,02
	Comptes d'associés - créditeurs	9 616,00	37 207,00
	Autres créanciers	182 214,75	184 896,89
	Comptes de régularisation - passif	36 269 610,66	38 266 031,96
	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	1 268 515,74	1 808 506,89
	ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (éléments circulants) (H)	536 435,34	28 176,57
	TOTAL II (F + G + H)	3 634 417 127,59	3 681 476 385,42
TRÉSORERIE	TRÉSORERIE PASSIF	251 119 467,52	5 212 991,47
	Crédits d'escompte		
	Crédits de trésorerie		
	Banques (solde créditeur)	251 119 467,52	5 212 991,47
	TOTAL III	251 119 467,52	5 212 991,47
	TOTAL GÉNÉRAL I + II + III	8 250 581 276,77	7 915 513 611,99

(1) Capital personnel débiteur
(2) Bénéficiaire + déficitaire

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (Hors Taxes)
(modèle normal)

Exercice clos le 31/12/2024

	Natures	Opérations		TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT
		Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents		
EXPLOITATION	I PRODUITS D'EXPLOITATION				
	Ventes de marchandises (en l'état)	8 507 295 926,97		8 507 295 926,97	8 140 778 031,78
	Ventes de biens et services produits	18 792 243,82		18 792 243,82	1 875 967,25
	CHIFFRE D'AFFAIRES	8 526 088 170,79		8 526 088 170,79	8 142 653 999,03
	Variation des stocks de produits (±) (1)				
	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
	Subventions d'exploitation				
	Autres produits d'exploitation	40 796 303,55		40 796 303,55	39 792 618,67
	Reprises d'exploitation, transfert de charges	7 034 434,00		7 034 434,00	1 645 432,21
	TOTAL I	8 573 918 908,34		8 573 918 908,34	8 184 092 049,91
	II CHARGES D'EXPLOITATION				
	Achats revendus (2) de marchandises	6 191 720 177,98		6 191 720 177,98	6 056 475 596,82
	Achats consommés (2) de matières et fournitures	190 776 546,79		190 776 546,79	188 317 837,86
	Autres charges externes	596 598 337,90	6 111,08	596 604 448,98	534 636 364,40
	Impôts & Taxes	7 604 996,56		7 604 996,56	5 435 170,27
	Charges de personnel	215 552 464,65		215 552 464,65	209 409 042,12
	Autres Charges d'exploitation	2 322 581,00		2 322 581,00	2 322 581,00
	Dotations d'exploitation	411 404 786,03		411 404 786,03	422 034 688,66
	TOTAL II	7 615 979 890,91	6 111,08	7 615 986 001,99	7 418 631 281,13
	III RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			957 932 906,35	765 460 768,78
FINANCIER	IV PRODUITS FINANCIERS				
	Produits des titres de participation et autres titres assimilés	69 098 892,00		69 098 892,00	87 693 194,00
	Gain de change	2 287 971,01		2 287 971,01	999 976,64
	Intérêts et autres produits financiers	28 232 311,90		28 232 311,90	23 634 390,92
	Reprises financières, transferts de charges	1 353 407,53		1 353 407,53	908 069,64
	TOTAL IV	100 972 582,44		100 972 582,44	113 235 631,20
	V CHARGES FINANCIÈRES				
	Charges d'Intérêts	98 769 418,88		98 769 418,88	121 590 014,82
	Pertes de change	491 655,51		491 655,51	949 250,25
	Autres charges financières	1 199,00		1 199,00	38 026,81
	Dotations financières	813 416,37		813 416,37	1 408 799,44
	TOTAL V	100 075 689,76		100 075 689,76	123 986 091,32
	VI RÉSULTAT FINANCIER (IV-V)			896 892,68	- 10 750 460,12
	VII RÉSULTAT COURANT (VI + III)			958 829 799,03	754 710 308,66
NON COURANT	VIII PRODUITS NON COURANTS				
	Produits de cessions d'immobilisation	269 361 592,55		269 361 592,55	195 610 680,00
	Subventions d'équilibre				
	Reprises sur subventions d'investissement				
	Autres produits non courants	244 889,86	2 803 062,14	3 047 952,00	29 561 134,19
	Reprises non courantes, transferts de charges				220 000 000,00
	TOTAL VIII	269 606 482,41	2 803 062,14	272 409 544,55	445 171 814,19
	IX CHARGES NON COURANTES				
	Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées	260 230 333,35		260 230 333,35	176 748 008,53
	Subventions accordées				
	Autres charges non courantes	276 687,18	38 106 469,20	38 383 156,38	261 983 120,43
	Dotations non courantes aux amortissements et provisions				
	TOTAL IX	260 507 020,53	38 106 469,20	298 613 489,73	438 731 128,96
	X RÉSULTAT NON COURANT (VIII-IX)			- 26 203 945,18	6 440 685,23
	XI RÉSULTAT AVANT IMPOTS (VII + X)			932 625 853,85	761 150 993,89
	XII IMPOT SUR LES RÉSULTATS			318 903 414,00	240 514 004,00
	XIII RÉSULTAT NET			613 722 439,85	520 636 989,89
	XIV TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)			8 947 301 035,33	8 742 499 495,30
	XV TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)			8 333 578 595,48	8 221 862 505,41
	XVI RÉSULTAT NET (XIV-XV) (total des produits - total des charges)			613 722 439,85	520 636 989,89

1) Variation de stocks : stock final - stock initial ; augmentation (+) ; Diminution (-)
2) Achats revendus ou consommés : achats - variation de stocks

BDO Audit, Tax & Advisory
23, rue Brahim Lemtouni - Quartier Oasis
20410 - Casablanca
Téléphone : + 212 5 22 29 33 04

elyxconsulting
5 rue Mohamed FAKIR, Appartement 32
Etage 10 - Immeuble Sémiramis
20000 Casablanca
Téléphone : + 212 5 22 22 26 93

Aux Actionnaires
AFRIQUIA GAZ S.A.
Rue Ibnou El Ouennane
Ain Sebâa
CASABLANCA

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société AFRIQUIA GAZ S.A. qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 3 273 131 344,99 dont un bénéfice net de MAD 613 722 439,85.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société AFRIQUIA GAZ S.A au 31 décembre 2024 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque identifié	Notre réponse
Risque d'évaluation des titres de participation et créances rattachées : Les titres de participation et créances rattachées figurant au bilan de la société au 31 décembre 2024 s'élèvent à KMAD 434 534 (pour leur valeur nette comptable). Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et les créances rattachées à des participations à leur valeur nominale. Les provisions pour dépréciation de ces titres et de ces créances sont déterminées en tenant compte de la performance financière des filiales et des participations, de l'évolution de leurs résultats ou de leur valeur probable de négociation. Nous avons considéré que la dépréciation des titres de participation et des créances rattachées constitue un point clé de notre audit compte tenu de l'importance de la valeur de ces titres dans les comptes de la société et du jugement nécessaire à l'appréciation de leur valeur d'utilité.	Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à : — *Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :* - Vérifier que les quote-parts d'actif net retenues concordent avec les comptes des entités et que les évaluations opérées, le cas échéant, sont fondées sur une documentation probante ; — *Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :* - Obtenir les prévisions de flux de trésorerie des activités des entités concernées établies sous le contrôle de la direction générale ; - Vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique en fonction des données réelles historiquement constatées, de notre connaissance desdites entités, du marché sur lesquelles elles sont positionnées, et d'éléments macro-économiques pouvant impacter ces prévisions. Nous avons, en outre, vérifié le calcul arithmétique, sur la base de sondages, des calculs des valeurs actuelles retenues par la société. Nos travaux ont consisté également à apprécier la valeur recouvrable des créances rattachées à des participations et des prêts au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'Auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

— Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

— Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;

— Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

— Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

— Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 05 février 2025

Les Commissaires aux Comptes

BDO Audit, Tax & Advisory S.A.
Mostafa FRAIHA
Associé

Elyx Consulting
Tarik ROUISSAM
Associé

COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

ACTIF (en milliers de dirhams)	31/12/2024	31/12/2023
Écart d'acquisition	625 289	625 289
Immobilisations incorporelles	1 325	2 329
Immobilisations corporelles	3 337 196	3 397 180
Droit d'utilisation de l'actif	807 959	596 686
Immobilisations financières	50 283	41 828
Titres mis en équivalence	396 650	387 973
Autres immobilisations financières	837	837
Actif immobilisé	5 219 539	5 052 122
Autres actifs non courants	197 681	129 601
Impôts différés actifs	234 371	284 038
Total des autres actifs non courants	432 052	413 639
Total actif non courant	5 651 591	5 465 761
Stocks	773 156	450 286
Clients	677 293	706 069
Actif d'impôt exigible	3 927	26 255
Autres créances et comptes de régularisation	1 100 868	1 476 740
Actifs d'exploitation	2 555 244	2 659 350
Titres de placement		
Trésorerie actif	1 309 278	693 331
Total des actifs courants	3 864 522	3 352 681
Total actif	9 516 113	8 818 442

PASSIF (en milliers de dirhams)	31/12/2024	31/12/2023
Capital	343 750	343 750
Prime d'émission	842 674	842 674
Réserves consolidées	1 304 254	1 304 033
Résultat consolidé	747 392	481 467
Total capitaux propres part du groupe	3 238 070	2 971 924
Intérêts minoritaires	3	3
Total capitaux propres	3 238 073	2 971 927
Dettes de financement à plus d'un an	1 050 097	893 658
Autres passifs non courants	688 898	689 128
Impôts différés - Passif	18 217	15 582
Total des passifs non courants	1 757 212	1 598 368
Fournisseurs et comptes rattachés	3 631 374	3 656 373
Dettes de financement à moins d'un an	122 303	113 874
Passif d'impôt exigible	71 890	1 545
Autres dettes et comptes de régularisation	342 864	443 025
Dettes d'exploitation	4 168 431	4 214 817
Trésorerie et équivalents	352 397	33 330
Total des passifs courants	4 520 828	4 248 147
Total passif	9 516 113	8 818 442

CPC (en milliers de dirhams)	31/12/2024	31/12/2023
Produits des activités ordinaires	8 773 051	8 257 014
Autres produits	25 899	31 038
Coût des biens et services vendus	(6 502 333)	(6 205 255)
Charges de personnel	(218 472)	(212 610)
Autres charges et produits d'exploitation	(484 408)	(680 155)
Résultat opérationnel avant dotations aux amortissements	1 593 737	1 190 032
Dotations aux amortissements	(399 121)	(375 032)
Résultat opérationnel	1 194 616	815 000
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	17 035	12 575
Coût de l'endettement financier brut	(136 425)	(149 289)
Coût de l'endettement financier net	(119 390)	(136 714)
Autres charges et produits financiers	15 616	(5 523)
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	1 090 842	672 763
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	71 681	71 824
Impôts sur les résultats	(415 131)	(263 120)
Résultat net consolidé	747 392	481 467
Autres charges et produits	-	-
Résultat global de la période	747 392	481 467
Part du groupe	747 392	481 467
Résultat dilué par action en DH	-	-
Résultat par action (en MAD)		
Résultat net-Part du groupe	747 392	481 467
Dont parts minoritaires	-	-
Résultat net par action en DH	217	140
Résultat dilué par action en DH	217	140

Note 2: Périmètre et méthode de consolidation

À la date du 31 décembre 2023 et du 31 décembre 2024, les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation se présentent comme suit :

	Au 31 décembre 2024			Au 31 décembre 2023		
Titres	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation
Afriquia Gaz	100%	100%	Intégration globale	100%	100%	Intégration globale
Sodipit	100%	100%	Intégration globale	100%	100%	Intégration globale
National Gaz	100%	100%	Intégration globale	100%	100%	Intégration globale
Dragon Gaz	100%	100%	Intégration globale	100%	100%	Intégration globale
Salam Gaz	20%	20%	Mise en équivalence	20%	20%	Mise en équivalence
Gazafric	50%	50%	Mise en équivalence	50%	50%	Mise en équivalence
Stogaz	50%	50%	Mise en équivalence	50%	50%	Mise en équivalence
Omnium Stockage	100%	100%	Intégration globale	100%	100%	Intégration globale
Proactis	25%	25%	Mise en équivalence	25%	25%	Mise en équivalence
Akwa Africa	17%	17%	Mise en équivalence	17%	17%	Mise en équivalence
Afri mobility	20%	20%	Mise en équivalence	20%	20%	Mise en équivalence

BDO Audit, Tax & Advisory

23, rue Brahim Lemtouni - Quartier Oasis 20410 - Casablanca
Téléphone : + 212 5 22 29 33 04

elyxconsulting

5 rue Mohamed FAKIR, Appartement 32 Etage 10 - Immeuble Sémiramis 20000 Casablanca
Téléphone : + 212 5 22 22 26 93

Aux Actionnaires
AFRIQUIA GAZ S.A.
Rue Ibnou El Ouennane
Ain Sebâa
CASABLANCA

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

Audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société Afriquia Gaz S.A. et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 3 238 070 milliers de dirhams dont un bénéfice net consolidé de 747 392 milliers de dirhams.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telle qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque identifié	Notre réponse
Evaluation des écarts d'acquisition Au 31 décembre 2024, le montant des écarts d'acquisition dans l'état consolidé de la situation financière s'élève à 625 289 milliers de dirhams (Notes I§3.9.1.4 et 3 aux comptes consolidés). Afriquia Gaz effectue un test de dépréciation lorsqu'il existe un indice de perte de valeur et au moins une fois par an. Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). Une dépréciation est comptabilisée si la valeur recouvrable de l'actif devient inférieure à la valeur nette comptable, la valeur recouvrable étant la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur nette des coûts de cession. La valeur recouvrable pour le Groupe correspond à la valeur d'utilité qui est déterminée en se basant sur la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus. Cette valeur repose sur de nombreux jugements et estimations de la part du Groupe et notamment l'appréciation de l'environnement concurrentiel, économique et financier. Compte tenu du montant significatif des écarts d'acquisition, nous avons considéré que l'évaluation des écarts d'acquisition constitue un point clé de notre audit.	Nous avons pris connaissance des modalités de mise en œuvre par le Groupe Afriquia Gaz pour la réalisation des tests de dépréciation et notamment la revue des flux de trésorerie utilisés dans le calcul de la valeur recouvrable. Nous avons apprécié la fiabilité des données issues du plan d'affaires entrant dans le calcul de la valeur recouvrable et le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie, telles que validées par le management. Nous avons notamment : — Effectué des entretiens avec les responsables opérationnels et financiers pour prendre connaissance des principales hypothèses utilisées dans les plans d'affaires et confronter ces dernières avec les explications obtenues ; — Apprécié sur la base des informations fournies par le management, les méthodes de valorisation utilisées par le Groupe pour déterminer la valeur de ces écarts d'acquisition ; — Procéder par sondage à la revue des calculs servant à la détermination des valeurs recouvrables ; — Comparé les plans d'affaires établis lors des exercices précédents avec les réalisations effectives des exercices concernés. Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes I§3.9.1.4 et 3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

— Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

— Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;

— Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

— Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

— Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

— Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 05 février 2025

Les Commissaires aux Comptes

BDO Audit, Tax & Advisory S.A.
Mostafa FRAIHA
Associé

Elyx Consulting
Tarik ROUISSAM
Associé

RÉSULTATS ANNUELS 2024

Le Conseil d'Administration d'Afriquia Gaz, réuni le 31 janvier 2025, a examiné l'activité de la société au terme de l'exercice 2024 et a arrêté les comptes sociaux et consolidés y afférents.

A l'issue de l'année 2024, Afriquia Gaz affiche un bilan de performance en amélioration.

TONNAGE

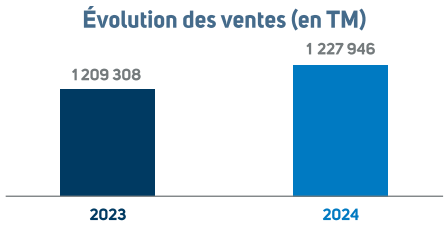

Les tonnages écoulés par AFRIQUIA GAZ au titre de l'année 2024 progressent à **1 227 946** tonnes, fruit de l'effort commercial continu.

INDICATEURS OPÉRATIONNELS ET FINANCIERS SOCIAUX

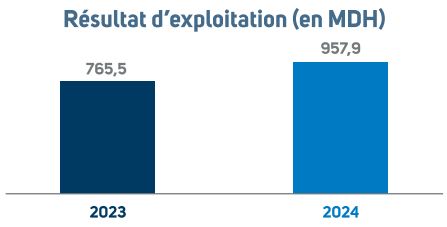

Le résultat d'exploitation s'élève en 2024 à **957,9 MDH,** contre **765,5 MDH** l'exercice précédent. Cette performance s'explique par la bonne maitrise opérationnelle.

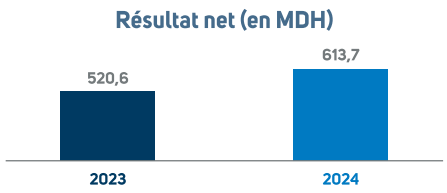

Dans le même sillage, le résultat net enregistre une hausse passant de **520,6 MDH** à **613,7 MDH** en 2024.

INDICATEURS BILANCIELS SOCIAUX

En Mdh	31/12/2023	31/12/2024
Fonds propres sociaux	3 141	3 273
Total bilan social	7 916	8 251

Les fonds propres d'Afriquia Gaz se renforcent et s'affichent à **3 273 MDH.**

Le total bilan s'élève quant à lui à **8 251 MDH** contre **7 916 MDH** en 2023.

INDICATEURS OPÉRATIONNELS ET FINANCIERS CONSOLIDÉS

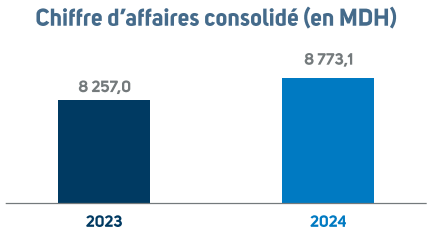

En termes de situation consolidée, Afriquia Gaz enregistre un chiffre d'affaires en hausse passant de **8 257,0 MDH** à **8 773,1 MDH** en 2024.

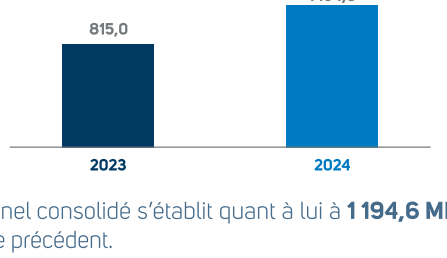

Le résultat opérationnel consolidé s'établit quant à lui à **1 194,6 MDH** en 2024, contre **815,0 MDH** l'exercice précédent.

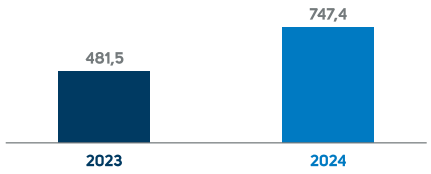

Dans la même lignée, le résultat net consolidé se bonifie pour s'inscrire à **747,4 MDH** en 2024.

INDICATEURS BILANCIELS CONSOLIDÉS

En Mdh	31/12/2023	31/12/2024
Fonds propres consolidés	2 972	3 238
Total bilan consolidé	8 818	9 516

Les fonds propres consolidés se renforcent pour s'établir à **3 238 MDH** en 2024. Dans la même tendance, le total bilan augmente pour s'afficher à **9 516 MDH.**

PERSPECTIVES

Confortée par des résultats en progression, Afriquia Gaz continuera à capitaliser sur ses fondamentaux, dans le but de poursuivre sa croissance et d'améliorer sa rentabilité.

DIVIDENDES

Compte tenu du résultat dégagé durant l'exercice 2024, le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires la distribution d'un Dividende par action de 175 MDH.

TABLEAU DE BORD DE L'ACTIONNAIRE

En Dh	31/12/2023	31/12/2024
Bénéfice par action	151,46	178,54
Dividende par action	140	175

Le rapport financier annuel 2024 est disponible sur notre site internet :
http://www.afriquiagaz.com/index.php/communiques-de-presse

RÉSEAU AFRIQUIAGAZ شبكة افريقيا غاز
Contact Communication Financière : Othmane KADIRI
Tél. : 05 22 35 22 90 | E-mail : communication.financiere@akwagroup.com
TÜVRheinland CERTIFIÉ ISO 9001:2015 ISO 14001:2015 OHSAS 18001:2007 Système de management www.tuv.com ID 9105087027
AKWA GROUP